

Commissariat général au Tourisme

Direction des Attractions et
Infrastructures touristiques

Commissariat général au Tourisme
Madame Hélène DUBOIS, Directrice

Avenue Gouverneur Bovesse, 74
5100 NAMUR (Jambes)

ITINÉRAIRE TOURISTIQUE POINT-NŒUD PÉDESTRE Formulaire de demande d'autorisation

- Itinéraires touristiques : <https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires>
- Réglementation : <https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires/reglementation>
- Documents utiles : <https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires/formulaires>
- Modèle de balises : <https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires/balisage>

Dénomination de l'itinéraire concerné par la demande d'autorisation

N° d'autorisation du réseau
(cadre réservé à l'administration)

Renseignements relatifs au **Demandeur** (responsable de l'entretien de l'itinéraire)

Une personne physique	Une personne morale	Un pouvoir public
Appellation :		
Adresse :		
Code postal et commune :		
Téléphone :		
Email :		
GSM :		
Personne signataire de la demande :		
Qualité :		
Personne chargée du dossier :		
Qualité :		
Téléphone :		
Email :		

La Maison du Tourisme est le concepteur ?

OUI → Si oui, ne pas compléter l'encart suivant – accès direct aux renseignements concernant l'itinéraire

NON → compléter l'encart suivant

Afin de veiller à la faisabilité de votre projet, nous vous recommandons de prendre contact avec la Maison du Tourisme

Renseignements relatifs à la Maison du Tourisme du territoire

Maison du Tourisme :
Adresse :
Code postal et commune :
Téléphone :
Email :
GSM :
Personne signataire de la demande :
Qualité :
Personne chargée du dossier :
Qualité :
Téléphone :
Email :

Renseignements relatifs à l'itinéraire

Caractéristiques techniques de l'itinéraire

Nombre de points-nœuds qui composent le réseau	
Connexion avec un réseau point-nœud pédestre voisin	
Si connexion avec un réseau voisin, merci de préciser sa dénomination	

Rappel : la numérotation de vos nœuds sera fournie par le Commissariat général au Tourisme.

Localisation géographique de l'itinéraire

Commune(s) couverte(s) - le(s) citer

--

Massif(s) forestier(s) concerné(s) - cochez la case correspondante

La Grande Forêt d'Anlier	
La Grande Forêt de Saint-Hubert	
La Forêt de la Semois et de la Houille	
La Forêt du Pays de Chimay	

Parc(s) naturel(s) concerné(s) - cochez la case correspondante

Parc naturel du Pays des Collines		Parc naturel des Sources	
Parc naturel des Plaines de l'Escaut		Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel	
Parc naturel des Hauts Pays		Parc naturel des Deux Ourthes	
Parc naturel Viroin – Hermeton		Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier	
Parc naturel Burdinale - Mehaigne		Parc naturel de la vallée de l'Attert	
Parc naturel de Gaume		Parc naturel Ardenne méridionale	

Province concernée

Brabant wallon	
Hainaut	
Luxembourg	
Liège	
Namur	

Mixité avec d'autres types d'itinéraires

Précisez ci-dessous les N° d'autorisation des itinéraires pédestres (SGR y compris) dont les tracés seraient communs au projet du réseau point-nœud (en concertation avec la/les Maison(s) du Tourisme concernée(s)).

Précisez ci-dessous quels sont les **itinéraires mentionnés dans le tableau précédent qui seront intégrés au réseau point-nœud** (incluant le débalisage de ceux-ci).

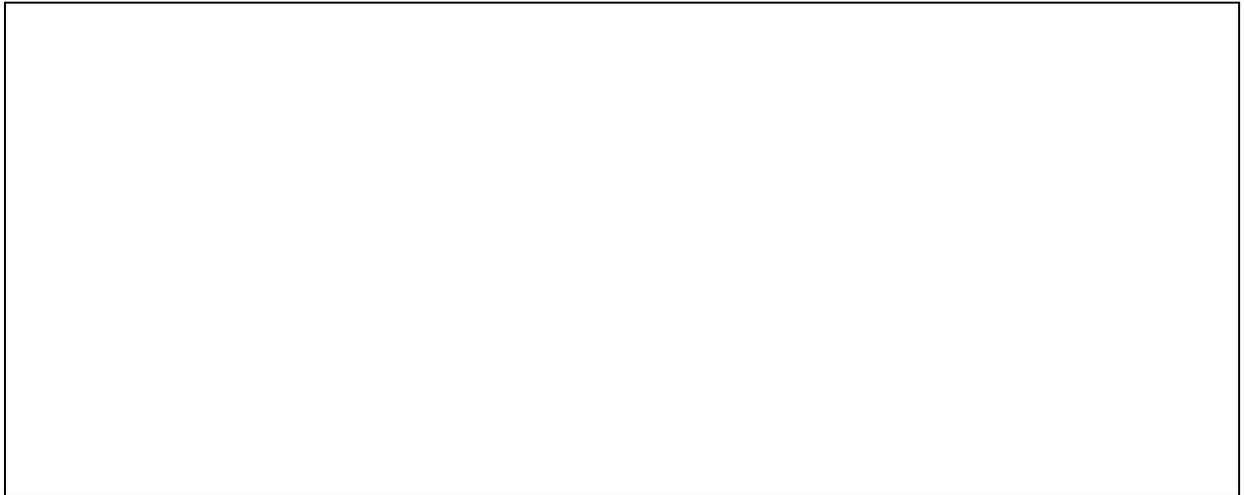
Environnement

Le réseau se compose principalement d'un environnement – (plusieurs réponses possibles)

Boisé	
Rural	
Urbain	

Potentiel touristique

Réservé au concepteur : expliquez le potentiel touristique du réseau et l'évaluation des retombées positives attendues sur ce territoire



Réservé à la Maison du Tourisme : avis d'opportunité touristique



Balisage : signes et balises



Signes et balises en téléchargement sur <https://organismes.tourismewallonie.be/itineraires/balisage/>

Vous disposez de deux types de balises NC1 bis :

1. Balise directionnelle simple (jalon)



2. Balise directionnelle complète



Inventaire des balises à utiliser (autres que NC1 bis)

Code	Type de balise	Unité(s) à placer
B 1	Toponymique	
B 6	Liaison avec une localité	
B 8	Panneau de départ	
B 9	Panneau d'informations ¹	

¹ Les visuels d'avertissement sont à intégrer sur le panneau d'information en fonction de la nature du danger/difficulté

Quel est le mécanisme prévu pour l'entretien du réseau ?

Brève description, tenant compte du document à fournir à l'annexe N°5 dans le cas d'une convention signée.

Le concepteur certifie sur l'honneur que sur la totalité du tracé du présent réseau, il est en possession de toutes les autorisations de passage et de balisage nécessaires.

Fait à, le

Signature et qualité du concepteur

Signature et qualité du demandeur

1) Fichier Shape

Fichier permettant d'avoir la position géographique de chaque point-nœud composant votre réseau.

2) Report cartographique

1. des points-nœuds ;
2. panneaux de points de départ ;
3. équipements et infrastructures ;
4. accessibilité (points d'accès mobilité active)

3) Les autorisations

→ Autorisations de passage et de balisage

Pour autant qu'il s'agisse de chemin/voie privée nécessitant l'autorisation du propriétaire.

4) Méthodologie

Joindre à la présente demande d'autorisation un document qui détaille la méthodologie appliquée pour le déploiement du réseau point-nœud.

5) Maintenance du réseau

→ Convention relative à l'entretien du réseau

6) Attestation sur l'honneur du concepteur sur le maintien en l'état du réseau

Ce document et ses annexes sont à renvoyer à :

La Cellule Itinérance du Commissariat général au Tourisme : itineraire@tourismewallonie.be